

Nom commercial: Tanninum pulvis

Numéro de la matière: 068104

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.08.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.08.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tanninum pulvis

N° d'article

06810400

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 1401-55-4

EINECS-Nr. 215-753-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie agro-alimentaire, pharmacie, industrie, Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne 0041 (0)71 353 58 58
sdb@haenseler.ch

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

Tannins

No. CAS

1401-55-4

No. EINECS

215-753-2

Nom commercial: Tanninum pulvis

Numéro de la matière: 068104

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.08.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.08.25

Concentration >= 95 %
 Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Eventuellement apport d'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau par petites gorgées. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Porter équipement de protection

Nom commercial: Tanninum pulvis

Numéro de la matière: 068104

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.08.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.08.25

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer dans des fûts adéquats. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Diluer avec de l'eau. Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhale les poussières. Eviter l'exposition allongée ou répétée. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Porter équipement de protection. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	NG	Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement direct du soleil. Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Combinaison de protection

Nom commercial: Tanninum pulvis

Numéro de la matière: 068104

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.08.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.08.25

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

solide

Couleur

beige

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Valeur

env. 200

°C

Point d'éclair

Valeur

198

°C

température de décomposition

Valeur

> 210

°C

valeur pH

Valeur

2.5

à

4

Concentration/H₂O

1

%

Valeur

env. 3.5

température

20

°C

solubilité(s)

éthanol

Acétone

Densité et/ou densité relative

Valeur

0.3

à

0.5

g/cm³

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Valeur

>= 50

g/cm³

Remarque

soluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur

470

°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger de l'action de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

Nom commercial: Tanninum pulvis

Numéro de la matière: 068104

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.08.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.08.25

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Tannins

Espèces
DL50

rat

2260

mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Tannins

Remarque
Source

Aucun

ph: ~3.5 at 20°C

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Tannins

évaluation
Source

Non irritant

pH: ~3.5 at 20°C

Mutagénicité (Composants)

Tannins

évaluation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

évaluation

Aucun effets négatifs

Cancérogénicité

évaluation

Aucun effets négatifs

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque

Aucun données connues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Nom commercial: Tanninum pulvis

Numéro de la matière: 068104

Version: 3 / CH

Date de révision: 19.08.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 19.08.25

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace faiblement l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.